Appel à projets sur les innovations du CABHI  
Politique sur les contributions en nature et les fonds de contrepartie

GÉNÉRALITÉS :

Les contributions en nature sont définies comme la fourniture non-monétaire de biens ou de services à une organisation par l'un de ses partenaires, valorisée en termes monétaires selon des règles convenues au préalable par le contributeur, son (ses) partenaire (s) en soins aux personnes âgées et comptabilisée comme une partie de la contribution au budget du projet.

Une contribution en nature peut consister soit:  
1. la fourniture directe d'un actif corporel au projet, ou  
2. une dépense engagée directement par le contributeur qui profite directement au projet dans la réalisation de ses objectifs et étapes-clés.  
Les contributions en nature peuvent inclure des biens, l'utilisation de services et d'installations, des services professionnels ou de l'expertise sous la forme de temps de personnel, de fourniture ou d'accès à du matériel, des matériaux spéciaux, etc. et les étapes-clés du projet tels que convenus d'un commun accord par les partenaires.

Ces coûts devraient être payés s'ils n'étaient pas fournis par un partenaire. À ce titre, les contributions en nature réduisent les besoins de trésorerie pour un projet.  
La valeur de la solution, du produit, de l'appareil ou de l'équipement directement testé ne sera pas considérée comme une contribution en nature dans le cadre du projet. Les coûts accessoires associés à la préparation ou à la mise en œuvre du produit, de l'appareil ou de l'équipement, y compris les coûts de préparation du site, devraient pouvoir être considérés comme admissibles dans le cadre du projet, soit directement fournis par le donateur, soit assumés par le partenaire en soins aux personnes âgées.  
Pour tout complément d'information, veuillez contacter le CABHI à [info@cabhi.com](mailto://info@cabhi.com).

CONTRIBUTIONS EN NATURE ÉLIGIBLES :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Catégorie** | **Éligible** | **Non-Éligible** | **Valorisation** |
| **Salaires et avantages** | Le coût salarial réel, incluant les avantages sociaux, pour l'emploi du personnel contribuant directement au projet Le personnel peut être impliqué à temps plein ou à temps partiel, incluant des honoraires versés à des sous-traitants ou des personnes engagées et détachées pour remplir des fonctions spécifiquement liées au projet. | Les versements au chef de file du projet, aux codemandeurs et / ou aux collaborateurs sous forme de frais de consultation ou d'honoraires (au-delà du salaire normal des personnes).  Les frais généraux, les frais externes ou les honoraires de consultant.  Salaires et coûts du personnel de soutien administratif et / ou indirect.  Salaire et coûts associés au développement de la proposition.  Salaire et coûts des activités de gestion qui ne sont pas directement liés au projet. | Les dépenses de salaires, traitements et avantages sociaux ne peuvent être réclamées qu'au prorata du temps passé à travailler directement sur le projet. L'IP est tenu de conserver des feuilles de temps ou des registres appropriés pour tous les employés qui travaillent directement sur le projet.  Les salaires et avantages sociaux seront valorisés au coût réel. |
| **Services professionnels et techniques** | Honoraires de consultation et/ou expertise technique directement liés au projet financé (Ex. Professionnels, avocats, comptables, etc.) | Les frais ne sont pas directement associés à la réalisation des livrables et des étapes-clés énoncés dans le projet.  Frais associés à l'élaboration de la proposition et à l'examen des contrats. | Les services professionnels et techniques seront valorisés au coût réel. |
| **Frais de voyage et de séjour** | Les frais de déplacement et de subsistance spécifiques au projet pour le travail sur le site de test du (des) partenaire (s) de soins aux personnes âgées qui sont directement liés à la réalisation des produits livrables et des étapes-clés du projet.  Les coûts de conférence et les frais d'inscription liés au projet financé, seulement si la conférence se concentre sur des questions ou des sujets liés au projet.  **Tous les frais de déplacement et de subsistance sont soumis à l'examen et à l'approbation du CABHI avant d'être engagés.** | Coûts pour couvrir les frais de conférence, les voyages, les hôtels et la nourriture pour assister à des événements ou des réunions qui ne sont pas liés au projet.  Les dépenses de divertissement, cadeaux, récompenses et boissons alcoolisées. | Le voyage sera toujours fait par la méthode la plus pratique et économique disponible.  Les frais de voyage et de séjour seront valorisés au coût réel. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Catégorie** | **Éligible** | **Non-Éligible** | **Valorisation** |
| **Équipement, matériaux et fournitures (Ex. communications informatiques et électroniques)** | Coût de la fourniture de l'équipement, du matériel et des fournitures nécessaires pour soutenir le projet, si non déjà pris en charge par le (s) partenaire (s) de soins aux aînés. | Les coûts ou les équivalents locatifs dépassant les valeurs acceptées ont été donnés ou vendus.  Les coûts de développement engagés avant le début du projet.  Les coûts d'amortissement associés à l'équipement donné au projet.  **Coûts direct et dépréciation du produit, de l'appareil ou de l'équipement testé directement.** | Don de nouveaux équipements, matériels et fournitures, évalués à :  Prix de vente au détail (si article en stock) ou coût direct de fabrication (si unique en son genre).  Don d'équipements, de matériels, de fournitures d'occasion, évalués à :   Juste valeur marchande ou valeur comptable nette de la société (si elle est unique en son genre).  Équipement, matériel et fournitures prêtés, évalués :  Location : équivalent basé sur un contrat de location ou de location standard. |
| **Logiciels, nouvelles technologies et bases de données** | Coût d'achat des licences nécessaires pour le projet, si ce n'est déjà fait par le (s) partenaire (s) de soins aux personnes âgées.  Coût de développement des nouvelles technologies liées au projet.  Accès à des bases de données uniques.  Coûts de collecte, d'anonymisation et d'archivage des données lorsque : • les données sont essentielles à la réussite du projet; • il y a une obligation d'archiver les données, une fois convenablement nettoyées, dans une base de données dans un délai raisonnable suivant l'achèvement du projet; et • la base de données reste dans le domaine public | Les coûts des nouveaux logiciels et des nouvelles technologies qui sortent du cadre et/ou de la durée du projet. | Les logiciels, les nouvelles technologies et les bases de données seront valorisées au prix coûtant. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Catégorie** | **Éligible** | **Non-Éligible** | **Valorisation** |
| **Utilisation des installations** | Don des salles de réunion, de l'espace ou des installations pour lesquels des frais seraient autrement facturés.  Don de locaux supplémentaires pouvant être sur le site du partenaire ou fournis par le donateur, à condition que l'espace fourni soit en sus de l'espace fourni au candidat dans le cadre des conditions d'emploi habituelles (ex. personnel et collaborateurs qui contribuent au projet).  Les coûts de location pour l'équipement spécialisé nécessaire lors d'événements. | Coûts indirects ou généraux associés à la fourniture d'installations générales, d'utilités de base, d'achat et de réparation de matériel ou de mobilier de bureau, frais d'administration, assurance pour l'équipement et appareils de communication de base tels que téléphones et télécopieurs.  Coûts d'opportunité, étant des revenus perdus par le contributeur du fait qu'il n'a pas réalisé d'activité bénéfique suite à sa participation au projet et aux programmes associés. | L'utilisation des salles de réunion doit être évaluée aux taux normalement facturés au personnel, et non aux taux facturés aux clients externes. |
| **Autres dépenses** | Les autres dépenses qui sont directement liées à la réalisation des produits livrables et des étapes-clés énoncés dans le projet et qui sont dans la portée et la durée du projet. | Autres dépenses qui ne sont pas directement associées à la réalisation des livrables et des étapes-clés énoncés dans le projet  Autres dépenses engagées en dehors de la portée et/ou de la durée du projet. | Les autres dépenses seront évaluées au coût ou selon la méthode d'évaluation la plus appropriée. |